

Communiqué de presse du Directeur de Cabinet ,  
Léonce NDARUBAGIYE , Fait à Dar es Salaam, le 13 juillet 1997

## **A propos du Tribunal Pénal International sur le Burundi**

1. Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie, le CNDD, a pris connaissance avec satisfaction de la réponse de non-recevoir adressée par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Koffi Annan, à la requête de la junte militaire du Burundi sur la création d'un Tribunal Pénal International.

2. Le CNDD interprète la prise de position du Secrétaire Général des Nations Unies comme un signe de la part de l'ONU de vouloir enfin connaître la vérité depuis longtemps occultée sur le Burundi, et de ne plus relayer inconditionnellement les mensonges des pouvoirs fascistes qui manipulent l'opinion internationale en se servant des lobbies qui militent pour des causes inavouées, mais bien connues de tous aujourd'hui.

3. Aussitôt mis au courant de cette prise de position du Secrétaire Général des Nations Unies, le pouvoir putschiste de Bujumbura a dépêché une délégation conduite par son ministre des Affaires Etrangères Luc Rukingama, pour faire pression auprès du Conseil de Sécurité. Le CNDD tient à rappeler que le pouvoir autoproclamé de Bujumbura n'a aucune légitimité et aucune légalité pour parler et agir au nom du peuple Burundais, et d'aller négocier quoi que ce soit engageant la Nation et le Peuple Burundais. Dans un pays où des élections démocratiques ont eu lieu, il est impensable que la Communauté Internationale engage un dialogue avec ceux-là mêmes qui ont renversé les institutions issues de la volonté du Peuple. Nous osons espérer que les autorités américaines refuseront le visa d'entrée dans leur pays à la délégation de la junte militaire conduite par Luc Rukingama.

4. Tout en se félicitant de la prise de position du Secrétaire Général des Nations Unies; le CNDD considère que les criminels au Burundi ne doivent bénéficier d'aucune impunité, celle-là même qui est à la base des drames dont a souffert le pays depuis plus de trente ans. Le CNDD trouve urgent que les Nations Unies dénoncent le caractère partial des enquêteurs envoyés au Burundi et dont le rapport a complètement faussé toute la vérité sur le Burundi et qui a fait du victime le bourreau et du bourreau la victime.

5. Soucieux de l'impérieuse nécessité de mettre fin au régime d'impunité dont ont bénéficié les plus grands criminels de cette fin de siècle, le CNDD demande qu'une enquête sérieuse, neutre et impartiale soit menée pour établir la vérité sur le Burundi. C'est dans ce cadre que le CNDD réitère sa demande maintes fois exprimée de voir le Conseil de Sécurité des Nations Unies rendre public son rapport d'enquête sur le génocide de 1972, qui a coûté la vie à plus de 300 000 hutu et condamné à l'exil plus de 250 000 burundais. La non publication de ce rapport a soutenu d'une certaine manière l'impunité qui a encouragé les criminels de poursuivre sans coup férir leur besogne jusqu'à aujourd'hui. Nous profitons de l'occasion pour informer la communauté internationale que plus de 600 000 personnes ont été massacrées, dont 580 000 hutu par l'armée monoethnique tutsi, et 20 000 tutsi tués dans les massacres inter-ethniques provoqués par les actes commis par cette même armée plus particulièrement en 1972 et depuis 1993 à ce jour.

6. Le CNDD rappelle à la communauté internationale et particulièrement au Conseil de Sécurité des Nations Unies qu'à maintes reprises, il a demandé la création d'un Tribunal Pénal International sur le Burundi chargé de juger les actes de génocide et les crimes contre l'humanité commis au Burundi depuis l'indépendance, plus particulièrement les massacres de 1965, les génocides de 1972, 1988 et 1993 à ce jour. Ce tribunal doit être négocié entre belligérants, à savoir le CNDD et le gouvernement en place à Bujumbura, comme convenu dans l'Accord de Rome du 10 mars 1997 et ne peut être mise sur pied que si un gouvernement légal et légitime est rétabli au Burundi, le gouvernement en place à Bujumbura n'ayant

pas qualité de soumettre la moindre requête aux Nations Unies, au nom du Peuple burundais, parce que putschiste.

**Le Directeur de Cabinet**  
**Léonce NDARUBAGIYE.**